



VILLE DE LA QUEUE EN BRIE

Département du Val de Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 16

OBJET : Vœu d'urgence pour le maintien du service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 25
Représentés	: 4
Excusés	: 4
Absents	: 0

SEANCE DU 9 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le neuf février à vingt heures et trente six minutes, le Conseil Municipal de LA QUEUE EN BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Jacques DARVES, Maire conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire.

Monsieur CHRETIEN, Madame VERCHERE, Monsieur PROUHEZE, Madame AUBRY, Monsieur SANGOI (20h45), Mme GURTLER, Madame VELAIN, Monsieur DEPERROIS (21h24), Mme MACIA, Adjoints au Maire.

Monsieur DESLOGES, M. BOIHY, Monsieur MOULIN (20h40), Madame MARTINEZ, Monsieur KAUFMANN, Monsieur ZANON, Madame DRUON, Monsieur POIVEY, Madame MONNIN, Monsieur GARRIDO, Monsieur NIETO, Monsieur COMPAROT, Monsieur FAURE-SOULET, Madame GAY, Madame BASTIER, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mme DUARTE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. le Maire.

Mme CANCELLIERI, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme VERCHERE, Adjointe au Maire.

Mme COUENON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. CHRETIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Mme SANDLARZ-ROBERT Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. COMPAROT, Conseiller Municipal.

EXCUSES:

Monsieur JOAB, Madame LOBET, Monsieur AUBRY et Madame OUAZZIZ Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme VERCHERE, Adjointe au Maire.

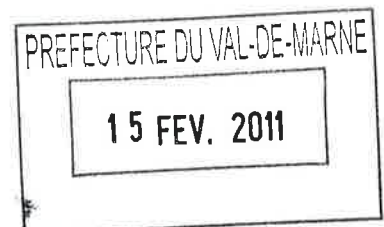
MAIRIE
de la QUEUE EN BRIE (94510)
Délibération publiée le 15/02/2011

Rendue exécutoire le 15/02/2011

(application de la loi du 2 mars 1982)

Pour copie conforme

Le Maire,



**VŒU D'URGENCE
PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011**

**Pour le maintien du service de chirurgie cardiaque
de l'Hôpital Henri Mondor**

- **VU** les vœux du Conseil Général du Val de Marne en date des 28 juin 2010 et 24 janvier 2011 se prononçant pour le maintien du service de chirurgie cardiaque et le développement du pôle d'excellence cardiovasculaire du CHU Henri Mondor,
- **VU** les interventions auprès de l'Agence Régionale de Santé des représentants de l'ordre des médecins du Val de Marne, du SAMI 94, de la Présidente de l'Université et du doyen de la faculté de médecine sollicitant un moratoire dans l'attente d'audits sur les quatre filières de chirurgie cardiaque de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris,
- **VU** la lettre du Président du Conseil Général, Christian FAVIER, en date du 2 février 2011 informant les Maires de la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) déclarant la fermeture effective d'ici l'été du service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor,
- **CONSIDERANT** l'intérêt, en matière de santé publique, pour les Caudaciennes et les Caudaciens de maintenir en activité le service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor, seul établissement en Val de Marne ouvert aussi sur la Seine et Marne,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **S'OPPOSE** au programme de restructuration des centres de chirurgie cardiaque qui, en décidant la suppression du seul service de chirurgie cardiaque de l'Est francilien situé au C.H.U. Henri Mondor, met ainsi en péril la qualité de l'offre de soins de proximité et fragilise le secteur public hospitalier de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris,
- **S'ASSOCIE** aux initiatives du collectif composé d'usagers, de médecins, d'universitaires, d'élus et partenaires institutionnels du territoire Val de Marnais.

➤ **La présent vœu est adopté à l'unanimité.**



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Jean-Jacques DARVES